

AFFAIRE N°26/8 - Passation avec l'Association Jeunesse et Loisirs d'une convention d'exploitation du Gymnase des Deux-Canons.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Vous n'ignorez pas que l'Association Jeunesse et Loisirs constituée au début de l'année 1973 a notamment vocation à gérer des équipements sportifs.

Je vous propose en conséquence de passer avec cette Association une convention pour la gestion du Gymnase des Deux-Canons.

L'Association sera chargée de percevoir des frais de location réclamés aux utilisateurs éventuels et de gérer des installations en fonction d'un certain nombre de critères définis dans la convention.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

§

§

§

AFFAIRE N°26/9 - Cantines Scolaires - Virement de crédits d'articles à articles.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Afin de régulariser le paiement des factures de l'exercice 1973, je vous demande l'autorisation d'utiliser les disponibilités des articles 611 et 631 et de les engager par virement aux articles 826 et 874 du budget des cantines scolaires.

Des articles 611.....	735 021
631.....	140 244
	<u>875 265</u>
Aux articles 826.....	432 465
874.....	442 800
	<u>875 265</u>

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

§

Approuvé  
Saint-Juvès le 22 Février 1974  
Pour le Maire et par délégation  
Le Secrétaire Général  
Signature : S. Roulet